

La participation sociale

Conditions de réalisation

Pour les élèves qui ont des incapacités intellectuelles, l'école québécoise poursuit, en autres finalités, le développement de la participation sociale (MEES, 2015).

Il y a deux sens possibles à la participation sociale : soit un **processus**, soit le **résultat** de ce processus.

La participation sociale est un **processus** par lequel une personne ou un groupe de personnes s'associe et prend part aux décisions et aux actions d'une entité ou d'un regroupement de niveau plus global, relativement à un projet de plus ou moins grande envergure (Rocque et autres, 2002). On réfère ensuite au **résultat** du processus précédent.

La participation sociale comme **processus** nécessite donc des conditions pour s'actualiser :

- une association entre personnes autour d'un projet
- une contribution ou un apport au groupe en prenant part aux décisions et aux actions à réaliser
- un partage
- des interactions sociales
- l'obtention de gains, d'avantages ou de bénéfices

(Rocque et autres, 2002)

Quelques exemples :

- Participer à la classe neige du groupe de scouts de son quartier.
- Préparer et présenter une pièce de théâtre avec la troupe de théâtre de sa communauté.
- Occuper un emploi rémunéré dans une entreprise de récupération de plastique.

Les étapes susceptibles de favoriser la participation sociale, et d'éventuellement de l'évaluer, sont les suivantes :

- l'existence d'un projet
- une organisation qui soutient la structure d'accueil
- des délibérations entre les participants de façon telle qu'ils adossent et s'engagent à l'endroit du projet

- un ensemble de décisions relatives au projet
- un ensemble de tâches à réaliser
- des possibilités de contrôle à l'intérieur de la structure d'accueil
- la production ou la réalisation du projet
- l'accès au partage des résultats ou aux fruits découlant de cette réalisation.

(Saint-Pierre, 1975)

La situation d'une personne peut changer au cours de sa vie et être variable selon les activités qu'elle exerce (OPHQ, 2009). À titre d'exemple, une personne peut voir sa participation sociale diminuer en vieillissant ou une personne peut vivre une situation de pleine participation sociale dans ses loisirs, mais être en situation de handicap au travail. [Voir le processus de production du handicap](#) (Fougeyrollas et autres, 1998).

Pour que la personne d'âge scolaire apprenne et expérimente la participation sociale, l'école est, sans conteste, le lieu par excellence.

Quelques exemples :

- Réaliser une maquette d'un village iroquoien avec ses camarades dans le cadre du cours d'univers social.
- Faire partie de l'harmonie de l'école et participer au spectacle de fin d'année.
- Rédiger en équipe le rapport de laboratoire au sujet de l'expérience sur la masse réalisée dans le cours de sciences.



Références :

Fougeyrollas, P., Cloutier, R., Bergeron, H., Cote, J. et St Michel, G. (1998). *Classification québécoise : Processus de production du handicap*. Québec : Réseau international sur le Processus de production du handicap (RIPPH/SCCIDIH).

Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) (2009). *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité*. Drummondville : Gouvernement du Québec.

Repéré à :

https://www.ophq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Politique_a_part_entiere_Acc.pdf

Rocque, S., Voyer, J., Langevin, J., Dion, C., Noël, M.-J., et Proulx, L.-M. (2002).

Participation sociale et personnes qui présentent des incapacités intellectuelles. *Revue francophone de la déficience intellectuelle*. 13, 62-67. Repéré à :

<http://www.rfdi.org/participation-sociale-et-personnes-qui-presentent-des-incapacites-intellectuelles/>

St-Pierre, H. (1975). *La participation pour une véritable prise en charge responsable : approche psycho-sociologique*. Québec : Presses de l'Université Laval.